

ARMES À LÉTALITÉ RÉDUITE

Les matraques

De quoi s'agit-il et dans quelles conditions peuvent-elles être utilisées légalement ?

Les matraques sont l'arme à létalité réduite la plus couramment utilisée par les forces de police dans le monde. Ces armes de défense peuvent être utilisées pour intervenir face à une personne représentant une menace physique contre un agent de police ou d'autres personnes. Elles s'emploient à distance rapprochée de la personne ciblée.

FONCTIONNEMENT DES MATRAQUES

Les matraques sont des dispositifs manuels à impact cinétique fabriqués dans divers matériaux (bois, plastique, métal ou autre). Elles peuvent être de longueur variable (de 20 cm à 2 m), télescopiques, pliantes ou à poignée latérale.

EFFETS ET RISQUES

Effets légitimes

- ✓ Douleur due à l'impact.
- ✓ Légères contusions.

Effets injustifiés et risques

- ✗ Blessures plus graves pouvant entraîner la mort à la suite de fractures, de lésions des organes internes ou lésions cérébrales, en particulier en cas de coups sur la tête, le cou, la poitrine, l'abdomen ou les articulations. Plus la matraque est longue et/ou dure, plus elle peut faire de mal.
- ✗ En cas d'usage à la manière d'une arme blanche : lésions et hémorragies internes.

QUAND LES MATRAQUES PEUVENT-ELLES ÊTRE UTILISÉES DE MANIÈRE LÉGALE ?

SEUIL ET OBJECTIFS

- ✓ En cas d'autodéfense ou défense d'autrui contre des personnes qui risquent d'infliger de manière imminente des blessures à quelqu'un.
- ✓ L'objectif doit être que la personne cesse tout comportement violent en raison de la douleur ressentie, mais pas de lui infliger de graves blessures.
- ✓ Chaque coup de matraque doit être justifié en tant que tel, de manière à déterminer s'il répond au critère de nécessité et de proportionnalité.

UTILISATIONS INTERDITES

- ✗ Lorsque la personne n'oppose qu'une résistance passive ou ne représente aucune menace pour autrui.
- ✗ Lorsque la personne a déjà été maîtrisée.
- ✗ À titre de punition.

COMMENT LES MATRAQUES PEUVENT-ELLES ÊTRE UTILISÉES DE MANIÈRE LÉGALE ?

À faire

- ✓ Après un avertissement, en laissant suffisamment de temps aux personnes pour obtempérer.
- ✓ Les coups de matraque doivent viser les masses musculaires les plus volumineuses des bras ou des jambes de la personne qui présente la menace.
- ✓ Les coups doivent cesser dès que la personne obtempère, est maîtrisée ou ne représente plus de menace.

À ne pas faire

- ✗ Frapper les zones sensibles du corps, comme la tête, le cou, la gorge, la colonne vertébrale, les reins, les parties génitales ou l'abdomen.
- ✗ Les coups assénés par-dessus la tête et les prises d'étranglement, qui comportent un risque particulièrement élevé de mort ou de blessures graves. (Sauf lorsqu'une vie est menacée et que la situation ne peut pas être réglée autrement)

ARMES À INTERDIRE

- ✗ Les matraques hérissées de pointes ou crantées, étant donné qu'elles sont excessivement dangereuses, et intrinsèquement abusives.

MATRAQUIS ET MANIFESTATIONS



Les rassemblements pacifiques doivent être facilités.

- ✓ La police ne peut faire usage de matraques que face à une personne se livrant à des actes de violence physique contre un agent de police ou d'autres personnes.

Les fonctionnaires de police ne doivent pas :

- ✗ utiliser des matraques pour disperser une manifestation ;
- ✗ donner des coups de matraque sur leurs boucliers de protection pour effrayer les manifestant-e-s, une pratique qui augmente le risque de provocation et d'escalade ;
- ✗ frapper les manifestant-e-s au niveau des mains afin qu'ils lâchent une bannière ou un autre signe de protestation ;
- ✗ procéder à des « charges à la matraque », c'est-à-dire courir après des manifestant-e-s qui sont déjà en train de se disperser en essayant de frapper toute personne à portée de matraque

MATRAQUES ET ENFANTS



Le recours à toute arme contre des enfants doit être évité !

Les enfants sont plus susceptibles de subir des blessures et des préjudices importants étant donné que leur masse musculaire est moins développée, qu'ils ressentent plus vivement la douleur et qu'ils sont davantage exposés au risque de traumatisme psychologique. Ils représentent rarement une menace justifiant l'utilisation d'une matraque. En tout état de cause, un coup plus léger que celui qui serait asséné à un adulte doit suffire. Des précautions spéciales relatives aux enfants doivent figurer dans les instructions.

INSTRUCTIONS ET FORMATION



Les autorités doivent fournir des règles, instructions et formations claires indiquant quand et comment utiliser correctement les matraques, et précisant comment limiter les préjudices et dans quelles conditions l'usage de matraques n'est pas approprié. L'utilisation contre des personnes n'opposant qu'une résistance passive doit être explicitement interdite.

- ✓ Un type particulier de matraque ne doit être sélectionné qu'après une évaluation approfondie du besoin opérationnel légitime de déploiement, qui doit être conforme au droit international relatif aux droits humains et aux normes connexes en matière d'usage de la force.
- ✓ Comme toute arme utilisée par la police, les matraques doivent être soumises à des tests rigoureux permettant de garantir une utilisation sûre et appropriée, dans le respect des lois et des normes relatives aux droits humains. Un équipement comportant un risque important de provoquer des lésions ou des préjudices excessifs ou non justifiés ne doit pas être utilisé.
- ✓ Chaque utilisation d'une matraque doit être signalée et les responsables de l'application des lois doivent être tenus de rendre compte de tout usage illégal de cette arme.

POUR EN SAVOIR PLUS



- [Position](#) d'Amnesty International sur les matraques et [résumé](#).
- Enquête d'Amnesty International sur l'utilisation abusive des matraques : [Force brutale](#) (seul le résumé est disponible en français).
- Amnesty International, [L'usage de la force. Lignes directrices pour la mise en œuvre des Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois](#) et [Version courte](#).
- [Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois](#).
- Amnesty International, site Web de ressources [Police and Human Rights](#).

